FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SCHEIBENFROSTSCHUTZ FERTIGGEMISCH -20°C

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: SCHEIBENFROSTSCHUTZ FERTIGGEMISCH -20°C

N° de produit: 10012xxx

Identifiant unique de formulation (UFI): 8KQV-M09K-J008-NSDA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Aucune connue.

Descripteurs d'utilisation (REACH):

Catégorie de produit	La description
PC 4	Produits antigel et de dégivrage

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise:

EUROLUB GmbH
Freisingerstraße 25-27
85386 Eching
Germany
Tel.: +49 8165 9591-0

	www.eurolub.com
Personne à contacter:	Laboratory
Courriel:	info@eurolub.com
▼*Révision:*	09/06/2026
▼*Version de la fiche de données de sécurité:*	2.0
▼*Date de la précédente édition:*	02/08/2023 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : +49 8165 9591-0

Ce numéro n'est disponible qu'aux heures de bureau.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3; H226, Liquide et vapeurs inflammables.

2.2. ▼Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:

Mention d'avertissement:	Attention
Mention(s) de danger:	Liquide et vapeurs inflammables. (H226)
▼*Conseil(s) de prudence:*	
▼*Générales:*	Tenir hors de portée des enfants. (P102)
▼*Précautions:*	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)

▼*Intervention:*	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau . (P303+P361+P353) En cas d'incendie: Utiliser vapeur d'eau/dioxyde de carbone/mousse résistante à l'alcool pour l'extinction. (P370+P378)
Stockage:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. (P403+P235)
▼*Élimination:*	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)
▼*Substances dangereuses:*	Ne contient aucune substance devant être mentionnée sur l'étiquette.
Autre étiquetage:	UFI : 8KQV-M09K-J008-NSDA
▼*Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents (applicable aux emballages de détergents vendus au grand public):*	< 5% · Agents de surface anioniques · Parfums

2.3. Autres dangers

▼*Autre:*	Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB. Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
éthanol;alcool éthylique	N° CAS : 64-17-5 N° CE: 200-578-6 REACH: 01-2119457610-43-XXXX N° index : 603-002-00-5	25-40%	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 50,00 %)	
éthylène-glycol	N° CAS : 107-21-1 N° CE: 203-473-3 REACH: 01-2119456816-28-XXXX N° index : 603-027-00-1	5-10%	Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373	[1]
propane-2-ol;alcool isopropylique;isopropanol	N° CAS : 67-63-0 N° CE: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25-XXXX N° index : 603-117-00-0	<1%	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités: En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:	En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.
▼*Contact cutané:*	Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.
▼*Contact visuel:*	En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime . Demandez l'assistance d'un médecin.
Ingestion:	Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.
Brûlure:	Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. ▼Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être: la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration. Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO2)

5.3. ▼Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. ▼Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique/d'éclairage/de ventilation antidéflagrant.
Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients fermés hermétiquement, à l'abri de l'humidité et de la lumière. Les récipients doivent être datés lorsqu'ils sont ouverts et la présence de peroxydes doit être testée périodiquement. Ne dépassez pas les limites de durée de stockage.
Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

Les compatibilités en matière de conditionnement:	A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.
Conditions de stockage:	Sec, frais et bien ventilé
Matières incompatibles:	Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. ▼Paramètres de contrôle

éthanol;alcool éthylique

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m^3): 1900

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1000

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 5000

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m^3): 9500

éthylène-glycol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m^3): 52

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 40

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m^3): 104

Observations:

Risque de pénétration percutanée.

propane-2-ol;alcool isopropylique;isopropanol

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 400

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m^3): 980

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

▼DNEL

éthanol;alcool éthylique

Durée :	**Voie d'exposition :**	**DNEL :**
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	206 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	343 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	950 mg/m³
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	1900 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	114 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	380 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	87 mg/kg/jour

éthylène-glycol

Durée :	**Voie d'exposition :**	**DNEL :**
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	53 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	106 mg/kg/jour
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	7 mg/m³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	35 mg/m³

propane-2-ol;alcool isopropylique;isopropanol

Durée :	**Voie d'exposition :**	**DNEL :**
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	319 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	888 mg/kg/jour

Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	178 mg/m³
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Inhalation	1000 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	89 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	500 mg/m³
Effets systématiques à court terme - population globale	Orale	51 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	26 mg/kg/jour

▼PNEC

éthanol;alcool éthylique

Voie d'exposition :	**Durée d'exposition :**	**PNEC :**
Eau de mer		790 µg/L
Eau douce		960 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		2.75 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		580 mg/L
Prédateurs		380-720 mg/kg
Sédiments en eau de marines		2.9 mg/kg
Sédiments en eau douce		3.6 mg/kg
Sol		630 µg/kg

propane-2-ol;alcool isopropylique;isopropanol

Voie d'exposition :	**Durée d'exposition :**	**PNEC :**
Eau de mer		140.9 mg/L
Eau douce		140.9 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		140.9 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		2.251 g/L
Prédateurs		160 mg/kg

Sédiments en eau de marines		552 mg/kg
Sédiments en eau douce		552 mg/kg
Sol		28 mg/kg

8.2. ▼Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales: La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition: Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition: Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques: La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.
Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit.
Évitez de respirer les vapeurs.

▼*Mesures d'hygiène:* A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement: Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités: Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes	
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée				

▼*Protection de la peau:*

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail dédiés	-	-	

▼*Protection des mains:*

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	0.4	> 480	EN374-2, EN16523-1, EN388	

Protection des yeux:

Type	Normes	
En cas de risque de contact direct ou d'éclaboussure, utilisez une protection faciale.	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Couleur: Bleu

▼*Odeur / Seuil olfactif (ppm):* Aucune information disponible.

▼*pH:*	Aucune information disponible.
Densité (g/cm³):	0,961
▼*Viscosité cinématique:*	Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules:	Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

▼*Point de fusion/point de congélation (°C):*	Aucune information disponible.
Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):	Ne s'applique pas aux liquides.
Point d'ébullition (°C):	78
▼*Pression de vapeur:*	Aucune information disponible.
▼*Densité de vapeur relative :*	Aucune information disponible.
▼*Température de décomposition (°C):*	Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):	28
Inflammabilité (°C):	Le matériau est combustible.
Température d'auto-inflammation (°C):	425
▼*Limite d´explosivité (% v/v):*	Aucune information disponible.

Solubilité

▼*Solubilité dans l'eau:*	Aucune information disponible.
▼*n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):*	Aucune information disponible.

▼*Solubilité dans la graisse (g/L):*	Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

COV (g/L):	270
D'autres paramètres physiques et chimiques:	Aucune information disponible.
▼*Capacités oxydantes:*	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Evitez toute électricité statique.

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. ▼Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être: la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration. Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

11.2. Informations sur les autres dangers

▼Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

propane-2-ol;alcool isopropylique;isopropanol: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. ▼Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. ▼Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. ▼Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. ▼Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. ▼Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. ▼Méthodes de traitement des déchets

Le produit est couvert par la réglementation sur les déchets dangereux. (*)

HP 3 - Inflammable

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

▼*Code CED:* 07 01 04*

Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	**14.2 Désignation officielle de transport**	**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**	**14.4 PG***	**14.5. Env****	**Autres informations :**
ADR/ADN/RID	UN1987	ALCOOLS, N.S.A. (éthanol;alcool éthylique, propane-2-ol;alcool isopropylique;isopropanol)	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1 	III	Non	Quantités limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: (D/E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN1987	ALCOHOLS, N.O.S. (ethanol;ethyl alcohol, propan-2-ol;isopropyl alcohol;isopropanol)	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1 	III	Non	Quantités limitées: 5 L EmS: F-E S-D Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN1987	ALCOHOLS, N.O.S. (ethanol;ethyl alcohol, propan-2-ol;isopropyl alcohol;isopropanol)	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1 	III	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

▼Autre

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

ADR/ADN/RID / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section

5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.
IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.
IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:	Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.
Demandes de formation spécifique:	Pas d'exigences particulières.
Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées:	P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES, quantité seuil (Colonne 2) : 5.000 tonnes / (Colonne 3) : 50.000 tonnes
▼*REACH, Annexe XVII:*	éthanol;alcool éthylique est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40). propane-2-ol;alcool isopropylique;isopropanol est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).

▼*Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents:*	< 5% · Agents de surface anioniques · Parfums
Autre:	Sans objet.
Sources:	Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative a l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents. Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement. Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP). Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

▼Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

PC 4 = Produits antigel et de dégivrage

▼Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EC = Concentration efficace

ED = Dose efficace

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EL = Chargement efficace

ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration r

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

HP = Code de propriété de dange

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

IC = Concentration inhibitrice maximale X

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LC = Concentration létale

LCLo = a valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains

LD = Dose létale

LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé

LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé

LOEC = Concentration minimale pour un effet observé

LL = Chargement létal

LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique–eau

LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau

LT = temps létal

M = Pour le facteur de multiplication

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NOAEC = Concentration sans effet nocif observé

NOAEL = Dose sans effet nocif observé

NOEC = Concentration sans effet observé

NOELR = Taux de chargement sans effet observable

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques physiques se basés sur les données expérimentales.

Validé par

MSDS

▼Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : FR-fr